

# Accord CFDT-MEDEF :

## entre flexibilité des licenciements et insécurité du travail

L'accord dit « historique » par le gouvernement et intitulé «sécurisation de l'emploi», a été conclu entre les organisations patronales et trois organisations syndicales, **représentant une minorité de salariés**, contre l'avis de la CGT et de FO. Cet accord voulu et exigé par le gouvernement n'est pas une bonne nouvelle pour les salariés, mais est une aubaine pour le MEDEF qui n'en attendait pas tant après la déconvenue de son candidat aux dernières élections présidentielles. **C'est pourquoi le MJCF rejoint les élus du parti communiste dans leur opposition à ce projet de loi qui implique une nouvelle régression sociale.**

En quoi cet accord est néfaste pour les salariés ? C'est simple, il assure une nouvelle ère de plus grands pouvoirs aux patrons qui pourront ainsi imposer leur volonté et licencier ceux qui auront l'audace de contester leur nouvelle toute puissance.

Voici quelques points qui vont changer dans votre future vie de salarié :

### La mobilité imposée !

- Aujourd'hui, il est possible de **refuser un changement de poste** ou un nouveau lieu de travail sans que cela ne puisse vous être reproché ou que des sanctions ne soient prises à votre encontre.
- Demain, un accord d'entreprise pourra autoriser votre employeur à vous muter sur un autre poste, n'importe où, et si vous refusez, vous pourrez être **licencié pour motif personnel !**

### L'accès à la justice entravé !

- Aujourd'hui, vous pouvez réclamer le paiement des heures supplémentaires non payées effectuées pendant les **cinq dernières années**.
- Demain, vous ne pourrez plus réclamer le paiement de ce qui vous est dû que sur une période de **trois ans !**

### Flexibilité du travail par le chantage au chômage !

- Aujourd'hui, les salariés peuvent **refuser** de se voir appliquer une **baisse de leur salaire ou la modification de leur temps de travail**, même si un accord collectif le prévoit. Alors l'entreprise n'a pas le droit de licencier sauf si elle connaît des difficultés économiques importantes. Les salariés bénéficient alors de diverses garanties (plan de sauvegarde de l'emploi, reclassement...). De plus, ils peuvent **contester** le motif de leur licenciement **devant un juge**.
- Demain, les patrons pourront modifier le temps de travail ou diminuer les salaires jusqu'à deux ans grâce à un accord d'entreprise dit de « maintien dans l'emploi », le temps de « passer un moment difficile », moment que ne connaissent pas les patrons. Les salariés qui refusent l'application de cet accord collectif seront **licenciés pour motif économique individuel** et ce sans la moindre garantie, et, le motif du licenciement sera **inattaquable** devant la justice !

### Suppression du chômage des CDD par le CDI !

- Aujourd'hui, le CDI intermittent existe déjà mais ne peut être utilisé que lorsqu'il y a un accord de branche **qui l'autorise**.
- Demain, dans les branches visées par l'accord, les employeurs d'entreprise de - de 50 salariés pourront utiliser ce contrat **sans contrainte**.

### Facilité de licenciement !

- Aujourd'hui, la loi définit des **garanties en cas de licenciement économique collectif** : une procédure et des délais permettant l'information et la mobilisation des salariés, l'intervention d'un expert permettant d'analyser la situation, l'obligation de recherche de reclassement...
- Demain, **ce socle de garanties ne vous sera plus assuré** et un licenciement économique de 99 salariés sera réglé en 2 mois, de 500 salariés en 4 mois. Le patronat n'aura plus à craindre les Fralib, GoodYear ou PSA !





## Le Mouvement Jeunes Communistes de France ; C'est qui ? C'est quoi ?

Le Mouvement Jeunes Communistes de France, qu'on appelle souvent "la JC" (initiales de "Jeunesse communiste", notre premier nom), est une organisation politique faite par et pour les jeunes, fondée en 1920, à la veille du Congrès de Tours.

Le Mouvement Jeunes Communistes de France permet aux jeunes de ce pays, de lutter contre le système capitaliste qui engendre injustices et inégalités. Son but est de permettre le dépassement du capitalisme, en combattant au quotidien toutes les formes d'aliénations et d'exploitations. Nous, Jeunes et Étudiants Communistes, luttons contre toutes les formes de dominations. Nous voulons un monde de paix, de partage des savoirs, des pouvoirs, une économie au service du développement humain, du respect de son environnement. Pour notre part cette volonté, cette perspective, nous la nommons le communisme.

Le Mouvement Jeunes Communistes de France est un outil à la disposition de tous les jeunes ayant comme ambition de faire de la politique pour changer la vie, le monde, là où ils vivent, étudient, travaillent.

De plus ces accords soit disant majoritaires ne reflètent en rien la réalité du monde du travail puisque la CGT et FO représentent à eux deux 10% de plus de salariés que les trois syndicats signataires réunis !

	Élections prud'homales 2008	Élections dans les très petites entreprises 2012
<b>CGT</b>	33,98	29,54
<b>FO</b>	15,81	15,25
<b>CFDT</b>	21,81	19,26
<b>CFE-CGC</b>	8,20	2,32
<b>CFTC</b>	8,69	6,53

Et encore une fois ce sont les jeunes qui seront les premières victimes de ce nouvel accord !

En effet pour pousser la CFDT à ratifier cet accord, le MEDEF a soit-disant fait des compromis comme l'acceptation de la taxation des **contrats courts**. Cette mesure coûtera effectivement 110 millions d'euros par an au patronat, mais ce que les médias et le gouvernement oublient de nous dire c'est qu'en échange de cette nouvelle taxe, le patronat a gagné le droit d'être exonéré de 3 à 4 mois de cotisation chômage pour les moins de 26 ans, ce qui coûtera à la France 150 millions d'euros par an. Et ainsi non seulement les jeunes auront encore moins de chance d'avoir une stabilité de l'emploi avant leur 26 ans, mais en plus nous faisons **cadeau de 40 millions d'euros par an aux patrons !**

C'est bien d'un hold-up dont il s'agit ! En 20 ans, les exonérations faites aux entreprises, sont passées de 1.9 à 30 milliards d'euros. On ne peut donc guère parler de « coûts trop élevés ». Cela fait 20 ans que toutes ces richesses créées sont confisquées pour engraisser ces quelques patrons, au lieu d'être investies dans les entreprises, d'être reversées à l'État, à la sécurité sociale... Résultat, des entreprises licencient, ferment et délocalisent à la chaîne, la dette se creuse, la sécurité sociale et nos retraites sont privées de moyens...

***Il est plus que temps de se mobiliser !***

**Ce bulletin est édité par le MJCF Haute-Garonne**

**Adresse : 26 rue Général Compans 31000 Toulouse**

**Mail : mjcfoulouse@gmail.com**

**Téléphone : 05 61 31 61 31 Site internet : 31.jeunes-communistes.org**